



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY-LE-CHATEL  
11 février 2022**

Le 11 février deux mill vingt-deux , à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, de la commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le 4 février deux mil vingt-deux s'est réuni sous la présidence de Guy DHORBAIT, Maire.

Président : Monsieur DHORBAIT Guy

Etaient présents : Dominique SOARES, Céline BERTHELIN, Jean-Michel WETZEL, Geneviève CAIN, Pascal ROUVIERE, Alain LETOLLE, Jean-Louis GRENIER, Annie PENET, Aurore LAHAYE, Francisca TITON-BALANA, Sylvain DELAFOSSE, Perrine GAUTHERIN, Jean-Philippe BARRE, Catherine SOARES, Franck MARECHAL, Muriel CHEVRIER-GAVARD, Julien BOURGES, Alain FONTAINE, Geneviève FRANCOIS.

Absent ayant donné pouvoir :

Séverine BOUGRIOT représentée par Guy DHORBAIT  
Elisabeth VARANDA représentée par Céline BERTHELIN  
Denis SARAZIN-CHARPENTIER représenté par Muriel CHEVRIER-GAVARD

Secrétaire de séance : Franck MARECHAL est désigné comme secrétaire de séance.

**ARRIVEE DE MADAME CHEVRIER GAVARD A 18H35**

**2022-001 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE**

Monsieur le Maire explique que conformément à la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 23, la commune de Boissy-le-Châtel doit participer aux frais de scolarité pour deux enfants scolarisés à Coulommiers en classe CLIS. La participation s'élève à 544 € par enfant pour l'année 2020-2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité

**ACCEPTE** la participation aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés en CLIS d'un montant de 544€ par enfant.

**2022-002 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame CAIN Geneviève au sein de la commission scolaire reçu par courrier en date du 3 janvier.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, il convient de procéder au remplacement de Madame Geneviève CAIN au sein de cette commission.

Madame SOARES en date du 4 janvier à proposer sa candidature au sein de cette commission.

Il convient de procéder au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir voté, Madame SOARES est élue l'unanimité membre de la commission scolaire.

**2022-003 MODIFICATION DU REGLEMENT RIFSEEP**

Monsieur le Maire expose que le conseil d'état par une décision du 22 novembre 2021, à statuer sur le fait qu'une collectivité ne peut légalement prévoir le maintien de plein droit du versement de l'IFSE au profit de ses agents placés en congé de longue maladie ou de longue durée.

De ce fait il convient de modifier l'article 5 du règlement du RIFSEEP en supprimant le maintien pour l'ensemble de termes en rouge ci-dessus.

**ARTICLE 5** : Les modalités de maintien de l'IFSE en cas d'absence de l'agent

En cas d'absence des agents, le maintien de l'IFSE se fera pour les absences suivantes : les congés annuels ; le congé maternité (hors congé pathologique) ; les accidents de travail, **longue maladie, congé longue durée ou maladie grave**. Pour les autorisations d'absences exceptionnelles telle que définies dans la note du 11 janvier 2013 : Pour toutes les autres absences de l'agent, l'IFSE est suspendue à compter du 11<sup>ème</sup> jours d'absences.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**unanimité**

**MODIFIE** le règlement du RISEEP et notamment en son article 5, le maintien du RIFSEEP pour les longues maladies, congé longue durée ou maladie grave en supprimant ce maintien.

**2022-004 CREATION DE POSTES**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de créer plusieurs postes suite aux avancements de grade par ancienneté et le recrutement d'une personne pour les ressources humaines.

grade	catégorie	Poste ouvert	Poste crée	Poste supprimé	total
Adjoint d'animation	C	12	0	1	11
Adjoint d'animation principal 2 classe	C	2	1	0	3
Agent territorial spécialisé principal 2 classe	C	3		1	2
Agent spécialisé principal 1 classe	C	1	1	0	2
Gardien-brigadier	C	1		1	0
Brigadier -chef principal	C	1	1	0	2
Rédacteur	B	0	1	0	1

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**unanimité**

**VALIDE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

## QUESTIONS

### Monsieur SARAZIN-Charpentier

Merci d'expliquer au conseil en quoi consistent les travaux de voirie rue de la Courandaine, du Petit Orme et du Morin, et pourquoi ces rues ?

Y-a-t-il un programme prévisionnel de travaux de voirie et d'aménagement, et quel est le budget prévu ?

### Madame CHEVRIER-GAVARD

Nous avons été destinataires du Compte rendu de la dernière commission bâtiments-voiries-cadre de vie. Merci.

Pouvez-vous expliquer au conseil le point 9 qui n'était pas à l'ordre du jour :

« projet de consultation relatif aux travaux d'interconnexion entre Coulommiers et le réservoir de Boissy, estimé à 1 500 000 € HT, délais de 7 mois après notification des marchés » ?

## DECISIONS

**2021-031** : Renouvellement adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de seine et marne.

**2022- 001** : Abattement de loyer provisoire pour perte de stationnement privé de place de parking

**2022-002** : Abattement de loyer provisoire pour perte de stationnement privé de place de parking

**2022-003** : Abattement de loyer provisoire pour perte de stationnement privé de place de parking

**2022-004** : Abattement de loyer provisoire pour perte de stationnement privé de place de parking

La séance est levée à 19h35

A Boissy-le-Châtel le 17 février 2022

Le Maire

A blue circular official stamp of the Mayor of Boissy-le-Châtel is overlaid with a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'Guy BOURBAIN'. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BOISSY-LE-CHATEL' around the perimeter and 'BOISSY-LE-CHATEL' in the center.